



REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
Délibérations du Comité syndical  
SEANCE DU 2 JUILLET 2019

**OBJET :****AFFECTATION DU  
RESULTAT BUDGETAIRE  
DE L'EXERCICE 2018**

L'an deux mille dix-neuf, le deux juillet, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Etablissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Frédéric MOLOSSI, le vingt juin en raison d'un défaut de quorum lors de la séance du vingt juin, se sont réunis à 9h30 au siège de l'Etablissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12è.

**Etaient présents :****Au titre du Conseil de Paris :**

Mme Annick OLIVIER

**Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :**

M. Gabriel MASSOU

**Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :**

Frédéric MOLOSSI

**Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :**

Mme Chantal DURAND

**Au titre de Troyes Champagne Métropole :**

M. Jean-Michel VIART

Nombre des membres composant le Comité syndical.....	27
En exercice.....	26
Présents à la séance.....	5
Représentés par mandat.....	2
Absents.....	19

**Etaient absents excusés :**

MM. Jean-Pierre ABEL, Pierre AURIACOMBE, Belaïde BEDREDDINE, David BELLARD et Pierre BELL-LLOCH, Mme Célia BLAUDEL, MM. Jean-Michel BLUTEAU et Nicolas BONNET-OULADJ, Mme Colombe BROSSEL, M. Daniel COURTES, Mme Josiane FISCHER, MM. Laurent GOUVERNEUR et Daniel GUERIN, Mme Halima JEMNI, M. Bertrand KERN, Mme Anne-Christine LANG (démissionnaire), MM. Denis LARGHERO et Christian METAIRIE, Mmes Valérie NAHMIAS et Anne-Constance ONGHEMA, MM. Patrick TREMEGE et François VAUGLIN

**Avaient donné pouvoir de voter en son nom :**

M. Jean-Pierre ABEL à M. Jean-Michel VIART

M. Denis LARGHERO à M. Frédéric MOLOSSI

La majorité des membres étant présente.

M. Jean-Michel VIART a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Valéry MOLET, Directeur général des services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

:cisé de réception - Ministère de l'Intérieur

75-200075224-20190702-2019-06-09-DE

:cisé certifié exécutoire

réception par le préfet : 02/07/2019

affichage : 02/07/2019

ur l'autorité compétente par délégation du service secrétariat général  
affaires juridiques - Contrôle de gestion



Caroline CARLIER



2019-06/09

**COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU 2 JUILLET 2019**

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT BUDGETAIRE DE L'EXERCICE 2018**

**Le Comité syndical,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2311-5 et L.5211-1 ;

**VU** l'instruction budgétaire comptable M52 ;

**VU** le budget primitif de l'exercice 2018 voté par le Comité syndical du syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs par délibérations n° 2018-02/07 et 08 au cours de sa séance du 8 février 2018 ;

**VU** le budget supplémentaire de l'exercice 2018 voté par le Comité Syndical du syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs par délibérations n° 2018-06/09 et 10 au cours de sa séance du 21 juin 2018 ;

**VU** le rapport de présentation SGL n°2019/27 établi par M. le Président en date du 7 juin 2019 ;

**CONSIDERANT** l'excédent de fonctionnement de clôture de l'exercice 2018 de 5 719 118,99 € ;

**CONSIDERANT** le déficit d'investissement de clôture de l'exercice 2018 de 1 583 079,15 € ;

**CONSIDERANT** les restes à réaliser en investissement de l'exercice 2018 de 2 808 564,55 € ;

**CONSIDERANT** le défaut de quorum constaté à la réunion du Comité Syndical du 20 juin 2019, valablement convoqué le 7 juin 2019 ;

**VU** la convocation du président en date du 20 juin 2019 pour une nouvelle séance le 2 juillet 2019, en application des dispositions de l'article 8-3 des statuts de l'établissement ;

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

**Article unique :** DECIDE d'affecter les résultats 2018 du budget principal de l'EPTB Seine Grands Lacs conformément au tableau ci-dessous :

<b>RESULTATS DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>A - Résultat de l'exercice</b> Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	<b>3 018 742,28 €</b>
<b>B - Résultats antérieurs reportés</b> Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	<b>2 700 376,71 €</b>
<b>C - Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser) (si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	<b>5 719 118,99 €</b>
<b>D - Solde d'exécution d'investissement</b> D 001 (besoin de financement) <b>R 001</b> (excédent de financement)	<b>-1 583 079,15 €</b>
<b>E - Solde des restes à réaliser d'investissement</b> RAR dépenses RAR recettes	<b>-2 808 564,55 €</b> 2 808 564,55 € 0,00 €
<b>EXCEDENT / BESOIN DE FINANCEMENT F (= D+E)</b>	<b>-4 391 643,70 €</b>
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>5 719 118,99 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b> G =au minimum, couverture du besoin de financement F	4 391 643,70 €
<b>2) H - Report en fonctionnement R 002 (C hors RAR - G)</b>	1 327 475,29 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002</b>	- €

Le Président,

Frédéric MOLLOSSI

Vice-président du Conseil départemental  
de la Seine-Saint-Denis